



Service Interministériel de
Défense et de Protection Civiles

Depuis le 1er octobre 2024, les services d'urgence (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers) utilisent un numéro unique, le 0800 112 112, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours.

Malaise, incendie, personne blessée, accident de la route, harcèlement... si vous contactez un numéro d'urgence, vous serez désormais rappelé via le 0 800 112 112. Ce numéro est gratuit, le fait de décrocher ne vous sera pas facturé ni surtaxé. Il n'y a aucun risque à répondre à cet appel, ce n'est pas un spam.

Pour ne pas être surpris s'il s'affiche sur votre écran de téléphone, vous pouvez l'ajouter au répertoire de votre smartphone sous l'appellation « Services d'urgence » ; vous saurez ainsi que vous pouvez répondre en toute confiance.

À savoir

Le 0 800 112 112 ne prend pas directement d'appel d'urgence, c'est un numéro qui rappelle le demandeur uniquement.

Si vous appelez le 0 800 112 112, un message vocal vous indiquera de rappeler le service d'urgence classique contacté précédemment.

Les numéros d'urgence pour contacter directement les services de secours restent inchangés et sont joignables gratuitement 24h sur 24 :

17 pour contacter la police ou la gendarmerie,
18 pour contacter les sapeurs-pompiers,
112 comme numéro d'appel d'urgence européen,
197 comme numéro alerte attentat / alerte enlèvement.